



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cofinimmo
INFORMATION RÉGLEMENTÉE
EMBARGO JUSQU'AU 24.04.2009 - 5:40PM

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24.04.2009

Bruxelles, 24.04.2009, 5:40pm CET

1. Approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24.04.2009, présidée par Monsieur André Dirckx, a approuvé les comptes annuels sociaux et consolidés de Cofinimmo clôturés au 31.12.2008, en ce compris l'affectation du résultat.

2. Répartition du dividende au titre de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer pour l'exercice 2008 un dividende brut de € 7,80 par **action ordinaire**. Après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2008 atteindra € 6,63 par action ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer pour le même exercice un dividende brut de € 6,37 par **action privilégiée**. Après retenue du précompte mobilier de 15%, le dividende net de l'exercice 2008 atteindra € 5,4145 par action privilégiée.

Les dividendes relatifs aux actions ordinaires et privilégiées seront payables à partir du 05.05.2009 sur base de la situation de propriété des actions en date du 30.04.2009.

Pour les actions ordinaires au porteur, le paiement s'effectue contre remise du coupon n° 17, auprès de la banque Degroof (agent payeur principal) ou toute autre institution financière.

Pour les actions ordinaires dématérialisées, le paiement aux détenteurs est effectué par les institutions financières auprès desquels les actions ont été inscrites sur un compte-titres.

Les dividendes relatifs aux actions ordinaires nominatives et aux actions privilégiées (qui sont toutes nominatives) seront versés automatiquement aux actionnaires par la société par virement bancaire.

3. Composition des capitaux propres statutaires de Cofinimmo SA

L'Assemblée Générale Ordinaire a accepté la proposition de transférer € 104 116 237 représentant le résultat non réalisé sur portefeuille du poste «Réserves indisponibles» vers le poste «Autres réserves – résultat non réalisé sur portefeuille» et de requalifier en « Réserves disponibles » les réserves «Autres réserves – résultat non réalisé sur portefeuille» et «Variations de la juste valeur des instruments financiers».

La résolution était motivée par l'impact indirect de l'application des règles IAS/IFRS aux comptes statutaires de Cofinimmo, en substitution des règles comptables belges. En effet les règles internationales peuvent avoir une influence négative sur certaines réserves (pour frais et droits de mutation ou pour instruments financiers – IAS 39) ce qui pourrait poser problème dans le cadre de l'application de l'Article 617 du Code des Sociétés, dans la mesure où d'autres réserves sont qualifiées d'indisponibles.

La requalification de certaines réserves indisponibles en disponibles permettra à Cofinimmo de continuer à distribuer à l'avenir à ses actionnaires la majeure partie de son résultat courant réalisé. Cofinimmo n'a pas l'intention de distribuer des résultats non réalisés.

4. Nominations d'Administrateurs et renouvellements de mandats

L'Assemblée Générale Ordinaire a nommé, avec effet immédiat, en qualité d'Administrateur, Monsieur Xavier de Walque, en remplacement du mandat de Monsieur Guy Roelandt, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, sous condition suspensive de la réception de l'avis conforme de la CBFA.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat en qualité d'Administrateur de Chevalier Vincent Doumier, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat en qualité d'Administrateur indépendant de Monsieur Gaëtan Hannecart, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire a renouvelé, avec effet immédiat, le mandat en qualité d'Administrateur indépendant de Monsieur Baudouin Velge, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Messieurs Gaëtan Hannecart et Baudouin Velge répondent aux critères d'indépendance tels que définis par l'Article 526ter du Code des Sociétés.

Pour tout renseignement:

Ingrid Daerden
Investor Relations Manager
Tél.: +32 2 373 00 04
idaerden@cofinimmo.be

Ingrid Schabon
Corporate Communications Manager
Tél.: +32 2 777 08 77
ischabon@cofinimmo.be

together in real estate